

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, Mme Filhol, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 12-04 du 26 septembre 2025

PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET SEINE-SAINT-DENIS HABITAT – CONVENTION ET SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1 juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 08-03 en date du 3 décembre 2020 approuvant la convention cadre 2021-2025,

Vu sa délibération n°12-01 en date du 19 mai 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention cadre et portant prolongation de la durée pour la période 2021-2026,

Vu la délibération n°01-02 en date du 14 septembre 2023 approuvant l'avenant n°2 à la convention cadre et portant prolongation de la durée pour la période 2021-2029,

Vu la convention cadre pour les années 2021-2025 entre le Département et Seine-Saint-Denis habitat en date du 11 janvier 2021,

Vu les avenants entre le Département et Seine-Saint-Denis habitat n°1 en date du 25 juillet 2022 et n°2 en date du 20 octobre 2023,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec Seine-Saint-Denis Habitat pour l'année 2025 conformément à la convention cadre et à ses avenants ;

- ALLOUE une subvention d'investissement de 3 000 000 € à Seine-Saint-Denis Habitat au titre de l'année 2025 ;



- APPROUVE le versement de la subvention en une fois, sur présentation par Seine-Saint-Denis Habitat du rapport de gestion 2024 validé par son Conseil d'administration ;
- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental de signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.